

Apport d'azote début tallage sur céréales



ARVALIS
Institut du végétal

Apporter de l'azote avant le 15 janvier est possible. Comment déterminer si cela est nécessaire ?

(Complément d'information suite à l'article paru dans la Volonté Paysanne du Gers du 21 décembre 2012)

En **Zone Vulnérable**, il est interdit d'effectuer un apport d'azote minéral sur céréales **avant le 15 janvier**.

Toutefois, **des dérogations annuelles** peuvent être accordées dans certains cas de figure, en fonction du climat et de l'état d'avancement des cultures. C'est le cas cette année.

La pluviométrie depuis le 1^{er} octobre a atteint 200 mm sur l'ensemble du territoire. Etant donné les conditions

de semis (bonne humidité du sol, températures douces) et l'état d'avancement des cultures, la Chambre d'Agriculture a déposé une demande de dérogation pour épandre de l'azote minéral avant le 15 janvier 2013.

Cette dérogation a été acceptée, et fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

La dérogation est conditionnée au respect de 3 critères :

- la culture a atteint le **stade 3 feuilles** ;

- observer un niveau de **reliquats inférieur à 60 unités** dans le sol ;

- apporter une **dose** égale à (60 unités – valeur des reliquats), **plafonnée à 40 unités**.

Il est en outre recommandé de se rapprocher de votre technicien de culture habituel pour valider cet apport avant le 15 janvier.



Les étapes du raisonnement d'un apport début tallage :

1- S'assurer que la culture a atteint le stade 3 feuilles

Avant le stade 3 feuilles, les céréales n'ont pas besoin d'azote. Un apport inutile est préjudiciable pour la culture qui sera plus sensible à la verse, aux maladies, aux excès de végétation. De plus, cela accroît le risque de lessivage de l'azote vers les nappes.

2- Connaître le niveau de reliquats de la parcelle

Pour effectuer un apport d'azote, les reliquats du sol doivent être **inférieurs à 60 unités**.

Cette valeur dépend du rendement du précédent, de la fumure apportée à ce précédent, et de la profondeur du sol.

Vous pouvez réaliser une analyse, ou vous servir du tableau publié dans la Volonté Paysanne n° 1222 du 21 décembre 2012.

3- Déterminer la dose nécessaire

La dose à apporter est égale à : **60 unités – valeur des reliquats**

Exemple 1 :

* Semis du 28/10/2012, stade 3 feuilles atteint le 20 décembre.

* Précédent tournesol : rendement 25 q et fertilisation de 50 unités/ha.

* Sol argileux de profondeur 45 cm

Reliquat = 50 unités, donc PAS D'APPORT

Exemple 2 :

* Semis du 28/10/2010, stade 3 feuilles atteint le 20 décembre.

* Précédent tournesol : rendement 25 q sans fertilisation.

* Sol argileux de profondeur 45 cm

Reliquat = 25 unités, donc AP-PORT POSSIBLE = 60 – 25 = 35 unités.

En tout état de cause, l'apport ne pourra être supérieur à 40 unités.

4- Observer vos parcelles

Gérer le risque d'une accélération de la croissance des céréales

Pour les semis très précoces, les plantes peuvent avoir démarré le tallage au 15 décembre. Un apport excessif d'azote pendant le tallage peut initier un grand nombre de talles, défavorables au rendement, et exposer la céréale au gel d'épi si celui-ci arrive trop précocement.

Prendre en compte la profondeur du sol

Le tableau montre l'importance du facteur « profondeur du sol ». Si le précédent, son rendement ou sa fumure sont raisonnés à la parcelle, il peut être pertinent de prendre en compte l'hétérogénéité des parcelles en terme de profondeur de sol. Les hauts de coteaux peuvent avoir besoin d'un apport, et pas les bas fonds.

Se rapprocher des techniciens de culture

Eu égard à l'enjeu agronomique et économique du 1^{er} apport d'azote, il est conseillé de prendre l'avis de votre technicien de culture habituel.

Pour tout renseignement :

- Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques, Tél. 05.62.61.77.13

- Arvalis - Institut du Végétal, Aude Bouas, Tél. 05.62.61.77.36

